

Bujumbura, le 09 février 2017

A Madame le Commissaire chargé des Recettes Internes
à l'Office Burundais des Recettes
à Bujumbura

Objet : Suspension d'activités de la Société PIB surl

02/3/2017
09/2/2017
11/5/2017
M. le SG

Madame le Commissaire,

Pour des raisons d'incompatibilité professionnelle, j'ai l'honneur de vous informer que les activités de courtage en assurances de la Société PIB surl sont suspendues depuis le 07 février 2017 conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire de son actionnaire unique du 07 février 2017 dont copie en annexe.

La Société reprendra ses activités aussitôt que les fonctions actuelles de son Directeur Général et actionnaire unique, incompatibles avec l'activité de courtier en assurances, s'achèveront.

Pour votre gouverne, la Société PIB surl était enregistrée sous le RC No 04246 avec le NIF 4000516312 et voudrait garder ses identifiants en cas de reprise de ses activités.

En attendant que les indications relatives aux actions à mener en pareilles circonstances me soient données pour rester en règle avec vos services, Veuillez agréer Madame le Commissaire, les assurances de ma considération distinguée.

Augustin SINDAYIGAYA
Ex Directeur Général de PIB surl

T.C.P.I.

- Honorable Secrétaire Général de l'ARCA

- Monsieur le Président du Conseil d'Administration de SOCAR VIE s.a.